



Règlement de la course

L'inscription au trail urbain **La sale caractère** implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

Épreuve

La sale caractère, épreuve organisée par l'association des Joyeux Joggers Josselinais (JJJ), fait partie des 7 épreuves proposées dans le cadre du 5ème Challenge des trails de Ploërmel communauté

Le règlement de ce challenge est accessible librement sur le site de Ploërmel Communauté et de Chronowest.

Le parcours semi nocturne de **La Sale Caractère** est tracé sur la commune de Josselin. Il emprunte les rues et les chemins de la cité. Certains secteurs du parcours ne sont pas éclairés. Un équipement d'éclairage est obligatoire pour prendre le départ. (voir Équipement)

L'organisation propose 2 courses à pied chronométrées.

- La course solo de 13 km chronométrée avec classement qui fait partie du challenge de Ploërmel Communauté.
- La course duo de 13 km en relais chronométrée avec classement qui ne fait pas partie du challenge de Ploërmel Communauté

Le parcours de 13 km D+235 est tracé sur 2 boucles. La première boucle est de 7,2km et la deuxième boucle de 5,6km.

Le départ est donné à 18h rue des Vierges.

Barrière horaire

Sur les deux courses, des barrières horaires ont été mises en place correspondant à une vitesse de 6,5km/h.

Le temps maximal de chaque épreuve (solo et duo) est fixé à 2h00.

Participation

Cette épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non (sous réserve de fournir un PPS (Pass Prévention Santé) ou une licence et une preuve de sa date de naissance).

- La course en solo est ouverte aux personnes majeures à la date de l'épreuve.
- La course en duo est ouverte aux personnes majeures à la date de l'épreuve et également aux personnes mineures nées en 2009-2010 avec obligation d'autorisation parentale.

Cette épreuve est accessible et limitée à 2 joëlettes.

Documents obligatoires

Chaque participant(e) devra fournir à son inscription un document lui permettant de participer à l'épreuve :

- soit une licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) valide le jour de l'épreuve ;
- soit un PPS (Pass Prévention Santé) valide le jour de l'épreuve .

Les coureurs et coureuses mineur(e)s devront également présenter une autorisation parentale lors du retrait du dossard.

Inscriptions

Inscription en ligne jusqu'au **vendredi 4 décembre 2026 à 18h00** sur www.nextrun.fr

Montant des inscriptions :

Course solo :10€

Course duo :13€

Mode de paiement : En ligne lors de l'inscription sur www.nextrun.fr

Tout engagement personnel est ferme et définitif. Quel qu'en soit le motif, il ne peut faire l'objet d'un remboursement, à l'exception des personnes ayant souscrit à l'assurance annulation proposée par Nextrun.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne durant l'épreuve sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction pourra être disqualifié.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le nombre de participants est limité à 700 selon la répartition suivante :

Solo = 550

Duo = 150 personnes soit 75 duos

Dossards

Les dossards sont à retirer :

- le jour de l'épreuve à partir de 15h00 et jusqu'à 45 minutes avant le départ
- à la salle des sports du collège Sainte Marguerite, dont l'entrée se situe rue Lucien BRIEND.

La pièce d'identité est obligatoire pour retirer le dossard.

Le dossard devra être entièrement visible lors de la course.

En cas d'abandon, le dossard sera remis à l'organisation avant le passage sur la ligne d'arrivée.

Équipement et ravitaillement

Le trail urbain **La Sale Caractère** se court en semi-autosuffisance.

Le port d'une lampe frontale en état de marche est obligatoire pour prendre le départ (solo et duo) et durant la totalité de la course.

À l'arrivée, un ravitaillement solide et liquide sera à disposition exclusive des concurrent(e)s.

Sécurité du parcours

La sécurité sur le parcours est assurée bénévolement par des signaleurs et par des secouristes (UDPS du Morbihan).

Les participant(e)s doivent respecter le code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours dû au non-respect de ce code.

Les abandons doivent être signalés auprès d'un signaleur et le dossard sera remis à ce dernier.

Tout(e) participant(e) est tenu(e) à assistance en cas d'accident d'un(e) autre participant(e), dans l'attente des secours.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré de façon informatique par Chronowest.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du/de la concurrent(e) fautif/fautive. La loi sur la transition énergétique du 1er janvier 2020 interdit l'emploi des gobelets en plastique jetables.

Assurance

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile contractée auprès de Groupama. Les concurrent(e)s participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participant(e)s de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ainsi qu'en cas de vol.

Droits à l'image

L'organisation est autorisée à diffuser toutes les images et vidéos prises le jour de l'épreuve sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires.

Annulation course

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrent(e)s, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrent(e)s puissent prétendre à un quelconque remboursement sauf en cas de souscription à l'assurance proposée sur le site Next run lors de leur inscription.

Récompenses

Des récompenses seront remises aux :

Scratchs SOLO : 3 premiers hommes et 3 premières femmes ;

Scratchs DUO : Premier relais mixte - Premier relais femmes - Premier relais Hommes

Le/La participant(e) atteste qu'il/elle a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il/elle s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.